LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 12 numéro 12

Décembre 2018

Souhaits de Noël et du Nouvel An

Dans ce numéro :

Souhaits de Noël et du Nouvel An	1
Nouveautés concernant les fosses septiques	2
Assemblée spéciale : adoption du budget 2019	3
Licence pour chiens et chats	
Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes	
La Guignolée	4
Samuel Bolduc : un jeune homme persévérant	
Passez les Fêtes en toute tranquillité	5
Le journal de La P'tite École	6 7
Vœux de nos entrepreneurs et de nos commerçants	8
La relève à l'honneur	
Des nouvelles de la Coop	9
Coffrets de Lorraine	10
Coiffeuse à Lac-Édouard	
Offre d'emploi	
Condoléances	11
Circulation sur la glace et les cours d'eau	
Cueillette des matières résiduelles	
Activité liturgique de Noël	
Coordonnées de la Municipalité	12
Bonne Fête	

Nouveautés concernant les fosses septiques

Le cadre légal de l'assainissement des eaux usées

Loi sur la qualité de l'environnement Q-2, article 20 :

« Nul ne doit émettre, déposer, dégager ou rejeter ni permettre l'émission, le dépôt, le dégagement ou le rejet dans l'environnement d'un contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par règlement du gouvernement ou qui est susceptible de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité du sol, à la végétation, à la faune ou aux biens. »

Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q-2, r. 22, article 3 :

Prohibitions : « Nul ne peut rejeter ni permettre le rejet dans l'environnement des eaux provenant du cabinet d'aisances d'une résidence isolée ou des eaux usées ou ménagères d'un bâtiment ou d'un lieu visé par le règlement.

« Nul ne peut installer, pour desservir un bâtiment ou d'un lieu visé par le règlement, un cabinet à fosse sèche, un cabinet à terreau ou un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux ménagères ou des eaux de cabinet d'aisances qui ne sont pas conformes aux normes prescrites dans le présent règlement, à moins que ce cabinet ou ce dispositif de traitement ait été autorisé par le ministre en vertu de Loi.

« Nul ne peut construire un bâtiment ou aménager un lieu visé par le règlement, construire une chambre à coucher supplémentaire dans une résidence isolée déjà construite, changer la vocation ou augmenter la capacité d'exploitation ou d'opération d'un bâtiment ou d'un lieu déjà construit ou aménagé sans que la résidence, le bâtiment ou le lieu concerné ne soit pourvue d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisances ou des eaux ménagères conforme au présent règlement. »

La notion de droit acquis :

En matière de nuisances et de causes d'insalubrité, le droit acquis n'existe pas. À cet égard, la cour a établi que le droit acquis ne permet pas de créer ou de maintenir des nuisances ou des situations dangereuses pour la santé publique ou la qualité de l'environnement. Enfin, les droits acquis ne s'attachent qu'à l'immeuble et ne couvrent pas ses activités polluantes.

Le permis :

L'article 4 du Règlement Q-2, r.22 stipule que *« toute personne qui a l'intention de construire un bâtiment visé par l'article 2 ou d'aménager un lieu visé par cet article doit, avant d'entreprendre les travaux, obtenir un permis de la municipalité locale compétente sur le territoire visé par une telle construction ou un tel aménagement. »*

Un tel permis est également requis préalablement à la construction d'une chambre à coucher supplémentaire dans une résidence isolée ou, dans le cas d'un autre bâtiment, à l'augmentation de la capacité d'exploitation, à la rénovation, à la modification, à la reconstruction, au déplacement ou à l'agrandissement d'une installation d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisances ou des eaux ménagères desservant une résidence isolée, à la construction d'un cabinet à fosse sèche desservant un bâtiment ou un lieu visé par l'article 2 ou à l'installation d'un cabinet à terreau.

Contenu de la demande de permis :

Le Règlement précise que l'étude de caractérisation du site et du terrain naturels doit être effectuée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel compétent en la matière. De cette façon, le propriétaire bénéficie du fait que les ordres professionnels possèdent un mandat de protection du public et qu'ils doivent s'assurer de la compétence et de la déontologie de leurs membres. Si le dispositif doit desservir un bâtiment ou un lieu autre qu'une résidence isolée, les renseignements et les documents doivent être attestés et signés par un ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Assemblée spéciale : adoption du budget 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE SPÉCIALE : ADOPTION DU BUDGET 2019

Avis public est donné par la soussignée, Mélanie Dagenais, directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim, que le conseil de la Municipalité de Lac-Édouard tiendra une assemblée spéciale le 20 décembre 2018, à compter de 19 h, au 195, rue Principale, Lac-Édouard.

L'objet de cette séance extraordinaire est l'adoption du budget 2019 ainsi que celle du Plan triennal d'immobilisations. Suivant cette première réunion, une autre réunion spéciale aura lieu pour adopter le règlement 163-2018 décrétant les divers taux et tarifs à être imposés à tous les propriétaires d'immeubles.

Donné à Lac-Édouard, ce 11e jour du mois décembre 2018.

Mélanie Dagenais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim

Licence pour chiens et chats

Afin de faciliter la vie de tous et chacun, la Municipalité percevra le montant annuel relié aux licences de chats ou de chiens, directement sur votre compte de taxes (10,00 $ par animal).

Veuillez prendre note que nous nous basons sur la liste que nous avons présentement dans notre système pour établir cette taxation.

Il serait grandement apprécié que vous communiquiez avec notre inspecteur au 819-653-2438 afin de faire ajouter ou enlever un animal de cette liste.

Pour les locataires, vous devrez continuer de vous présenter à nos bureaux afin de payer votre ou vos licence (s). Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Mélanie Dagenais,
Directrice générale, par intérim

Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes

Veuillez prendre note que les bureaux de la Mairie seront fermés du 21 décembre au 4 janvier.

De retour le 7 janvier 2019 à 9 h.

Pour une urgence, composez l'un des numéros suivants :

Mélanie Dagenais : 819-653-2101, Larry Bernier : 819-653-2155.

La Guignolée de nos pompières et pompiers de Lac-Édouard

Le dimanche 2 décembre dernier, nos pompiers ont réussi à amasser la jolie somme de 757 $, plus six certificats d'achats de 20 $ chacun, échangeables au Magasin général.

De plus, la Guignolée des Pompiers, jointe à celle de mesdames Johanne Marchand et Marjelaine Chabot, aura permis de recueillir de nombreuses denrées non-périssables.

Le montant d'argent recueilli et les denrées amassées seront distribuées au sein de notre communauté de Lac-Édouard.

Nous vous remercions toutes et tous pour votre grande générosité. Comme à chaque année, on peut toujours compter sur vous. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous vous souhaitons un Joyeux et Heureux Temps des Fêtes ! À l'an prochain !

Les pompières et pompiers de Lac-Édouard, Johanne Marchand et Marjelaine Chabot.

Samuel Bolduc : un jeune homme persévérant

Le 10 novembre dernier a été un grand jour pour Samuel. En effet, après trois années d'étude, le Cégep de La Pocatière lui remettait son diplôme en technique de bioécologie. Tous ses professeurs ont loué sa ténacité et sa détermination à réussir. Pour lui, ils ont été une grande source d'inspiration et de motivation.

Face à l'éloignement et à l'isolement, Samuel a réagi positivement. Prenant le taureau par les cornes, il s'est rapidement intégré dans une équipe de cross-country, ce qui lui a permis de se faire de très bons amis. À sa deuxième année dans l'équipe, on lui a décerné un prix honorifique pour son esprit d'équipe ce qui l'a encouragé à persévérer dans sa concentration sportive mais aussi dans son programme d'étude.

Samuel est le fils de Josée Rioux et Michel Bolduc ainsi que le petit-fils de Marthe Chabot, André Bolduc, Linda Baron et Claude Rioux. Nous n'avons pas besoin de vous dire que ses parents et grands-parents sont très fiers de lui.

Bravo Samuel pour ta persévérance !

Toutes nos félicitations !

PASSEZ LES FÊTES EN TOUTE TRANQUILLITÉ !

SÉCURITÉ INCENDIE 2002 AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

ARBRE DE NOËL

- Installez votre arbre de Noël loin des sources de chaleur et à un endroit où il ne nuit pas à l'évacuation des lieux.
- Éteignez les lumières du sapin de Noël avant d'aller dormir et lorsque vous quittez la maison.
- Gardez toujours le pied de l'arbre naturel dans l'eau pour qu'il reste humide.
- Pour en disposer, informez-vous des dates et des modalités de collecte des sapins dans votre arrondissement ou votre municipalité.

BOUGIES

- Installez les bougies dans des contenants de verre conçus à cet effet de manière à protéger la flamme et à éviter tout contact avec des matériaux inflammables.
- Placez-les loin de la portée des enfants et des animaux et là où elles ne risquent pas d'être renversées.
- Soufflez toutes les bougies avant de quitter une pièce et d'aller dormir.
- Privilégiez les bougies électriques.

CUISINE DES FÊTES

- Ne laissez pas la visite vous distraire, gardez toujours un oeil sur la cuisinière !
- Ne rangez jamais d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.

CHAUFFAGE D'APPOINT

- Ce type d'appareil ne peut être laissé sans surveillance. Éteignez-le lorsque vous quittez une pièce et avant d'aller au lit.
- Gardez un espace dégagé d'un mètre autour de l'appareil et des matières combustibles.
- N'oubliez pas, cet appareil ne peut être utilisé comme une source permanente.
- Utilisez toujours un appareil homologué ULC ou CSA et certifié à cette fin.
- Branchez l'appareil directement dans la prise (ne pas utiliser de cordon prolongateur et ne branchez qu'un seul appareil dans cette prise).

ÉVACUATION

Hiver comme été, vous devez savoir comment évacuer votre bâtiment.

Déneigez tous les accès aux issues (fenêtres et portes) de votre domicile, incluant les escaliers et les balcons.

ATPIQ | Association des techniciens en prévention incendie du Québec

Le journal de La P'tite École

Nous revoilà pour notre chronique mensuelle. Ce mois-ci, nous allons vous présenter une anthropologue qui vient travailler ici à Lac-Édouard.

Une anthropologue * dans le village !

Elle se nomme Olivia Roy-Malo et celle-ci vient à la P'tite école du Lac-Édouard mais elle visite aussi d'autres écoles pour préparer son doctorat. Cette personne trouve notre école primaire différente de celle où elle a étudié : une grande école de 400 élèves à Longueuil.

Mme Olivia arrive tout droit de Kamouraska. Elle fait ce projet pour développer des outils comme des modèles pédagogiques et proposer des recommandations pour les écoles, les commissions scolaires et les villages ruraux.

Notre amie loge au Gîte d'Édouard durant ses séjours répartis sur deux semaines. Olivia Roy-Malo continuera sa recherche jusqu'à l'été 2020.

Nous espérons que vous en savez un peu plus sur Mme Olivia Roy-Malo.

*Anthropologue signifie : Spécialiste de l'anthropologie, c'est une science qui étudie l'espèce humaine.

William Gosselin, Mathis Gosselin et Alex Bernard

Maintenant, c'est le temps de vous présenter notre activité Méli-Mél

Nous avons choisi des expressions qui vous époustoufleront ! Essayez de deviner la signification de celles-ci. À vous de découvrir leur sens en répondant à cette question :

Que signifie l'expression

« Avoir une peur bleu » ?

A) Être malade après avoir mangé trop de bleuets

B) Avoir très peur

William Gosselin, 3e année

Réponse : B

« Avoir un mot sur le bout de la langue » ?

A) Connaître un mot mais ne pas s'en souvenir

B) Épeler un mot

Mathis Gosselin, 5e année

Réponse : A

« Avoir les cheveux en bataille ?

A) Avoir les cheveux ébouriffés

B) Avoir des poux dans les cheveux

Alex Bernard, 5e année

Réponse : A

Le journal de La P'tite École (suite)

Il est maintenant le temps de prendre nos vacances. Nous vous souhaitons donc un Très

Alex Bernard, Mathis Gosselin et William Gosselin

ainsi que notre ami Bonhomme de neige qui nous a tenu compagnie le temps d'une récréation.

Vœux de Noël de nos entrepreneurs et de nos commerçants

La relève à l'honneur

Félyx Duchesneau : Né le 14 novembre 2018 à 19 h.
Poids : 2 807 g (6 lbs 3 on), taille : 50,8 cm (20 pouces).
Parents : Myriam Bolduc et Alex Duchesneau.

Le grand-père Michel Bolduc est très fier de ce nouveau poupon.

Et que dire des arrières grands-parents Marthe Chabot et André Bolduc : à voir leur sourire, pour eux, c'est un beau cadeau de la vie !

Mais non, ce n'est pas la petite-fille de la Mère Noël …

Voici un beau petit minois !

Il s'agit de Simone, 9,5 mois, fille de Sharlee Déziel et de Sylvain Marchand.

Sylvain est le fils de Johanne et Michel Marchand, résidants de Lac-Édouard.

Des nouvelles de votre Coop

En novembre, les ventes au magasin général ont dépassé toutes les attentes, atteignant 110 % de l'objectif fixé. En effet, nos ventes ont atteint 830 270 $, soit 11 % de plus qu'à pareille date l'an passé.

L'achat chez nous, rien de mieux pour assurer le développement de notre communauté. Notre magasin général emploie 6 personnes (1 à plein temps et 5 à temps partiel). Pendant la période hivernale, Jason Brouillette s'est joint à notre équipe pour répondre aux besoins de notre clientèle.

Le personnel du Magasin Général ainsi que les membres du Conseil d'administration de la Coop de Solidarité de Lac-Édouard souhaitent à toutes et à tous un Très Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année.

Comparatif Ventes Nettes COOP ***Novembre*** ***2018***

Total du mois			
2017	2018	Comparatif	
36 859,67 $	39 760,32 $	2 900,65 $	7,87%

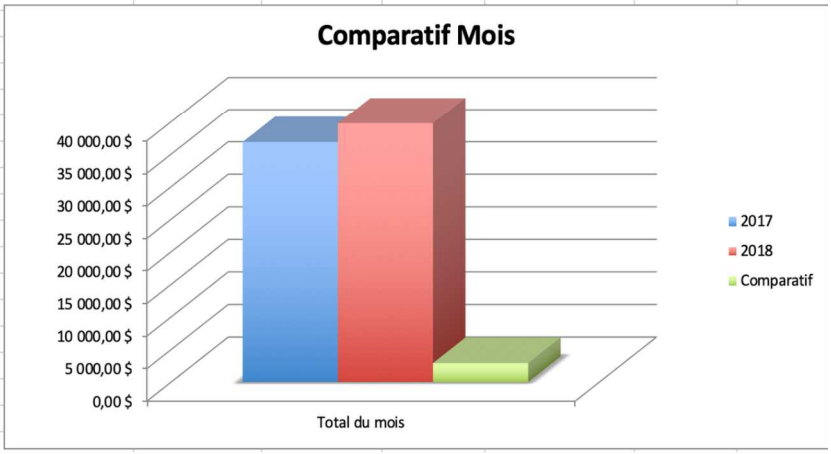

Heures d'ouverture du magasin général pour la période des Fêtes

Décembre :

- **Le lundi 24 : de 8 h 30 à 17 h,**
- **Le mardi 25 : FERMÉ,**
- **Le mercredi 26 : de 13 h à 20 h 30,**
- **Le lundi 31 : de 8 h 30 à 17 h.**

Janvier

- **Le mardi 1er : FERMÉ,**
- **Le mercredi 2 : de 13 h à 20 h 30.**

Tous les autres jours, le magasin sera ouvert de 8 h 30 à 20 h 30.

Passez de Joyeuses Fêtes !

Les Coffrets de Lorraine

Le temps des Fêtes est à nos portes et j'aimerais attirer votre attention sur l'achat local. Je possède un Atelier de fabrication d'objets artisanaux et une Boutique au 265, rue Principale à Lac-Édouard.

Il y a un grand choix de cadeaux et je peux aussi vous confectionner, sur demande, un bijoux qui accompagnera votre tenue des Fêtes.

Sur semaine, pendant le mois de décembre, vous pouvez me rejoindre par messagerie, lorraine.halle@hotmail.com ou au 819 653-2052. De plus, les fins de semaine, je serai présente au Marché de Noël, Place des Artisans, à La Tuque.

Merci de votre confiance ! Joyeux Noël à toutes et à Tous !
Lorraine Hallé

Coiffeuse à Lac-Édouard

Prochaine date à inscrire à votre agenda :

le mercredi 23 janvier 2019

Pour prendre rendez-vous :

☎ Composer le 819-523-4305

audr3y.r@outlook.com

Bienvenue à toutes et à tous.

Offre d'emploi

Conducteur de Berline

Description des tâches :

Conduire les élèves le matin de Lac-Édouard à l'école Champagnat, La Tuque (arrivée à l'école à 8 h 45).

Ramener les élèves en fin de journée à Lac-Édouard (départ de l'école à 16 h).

Exigence du poste :

Permis de conduire classe 5
Cours de métier unique (payé par l'employeur).
Le candidat ou la candidate devra être disponible pour suivre le cours d'une journée à l'extérieur.

Le véhicule et l'essence sont fournis par l'employeur.
Le candidat sera rémunéré pour un transport le matin et un transport le soir.

GROUPE CHEVRETTE

Claude Bédard
Vice-Président
819-523-3300
819-695-2304 cell
819-378-1183 fax
claude480@videotron.ca
bedardc480@gmail.com

Condoléances

Nous désirons exprimer toutes nos condoléances à la famille de monsieur Guy Skene, résidant de Lac-Édouard.

Il était le frère de Denis, Henry, Linda et Maryse.

Nos pensées et nos prières vous accompagnent en ces moments difficiles.

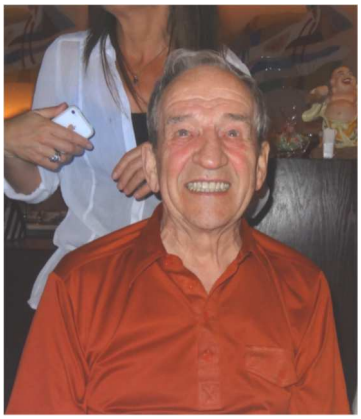

Nous avons appris le décès de M. Fernand Rousseau, époux de feu Louise Simard.

Monsieur Rousseau était le frère de monsieur Michel Rousseau et le beau-frère de madame Colette Simard. Monsieur Fernand était un villégiateur de longue date de notre municipalité.

Nous voulons offrir nos sympathies à tous les membres de sa famille.

Circulation sur la glace et les cours d'eau

Lignes directrices générales concernant l'épaisseur de la glace et sa portance : on parle ici de glace jeune et transparente.

- 2 po. (5 cm) ou moins :
  RESTEZ LOIN des lacs et cours d'eau
- 4 po. (10 cm) :
  La pêche sur glace ou d'autres activités à pied
- 6 po. (15 cm) :
  Motoneige ou Quad
- 8 po. – 12 po. (20-30 cm) :
  Voiture ou petite camionnette
- 12 po. – 15 po. (30-38 cm) :
  Camion moyen

Soyez Prudents !

Cueillette des matières résiduelles

Veuillez prendre note que durant la période des Fêtes, la cueillette des matières résiduelles se fera aux mêmes jours de la semaine, soit le dimanche 23 décembre et le dimanche 30 décembre, à compter de 15 h.

Michel Bolduc, entrepreneur

Activité liturgique de Noël

Il y aura une Célébration de la Parole **le 24 décembre, à 16 h,** à la salle communautaire du Centre communautaire. Venez partager avec nous ce moment privilégié. Bienvenue à toutes et à tous !

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Télécopie : (819) 653-2338
Messagerie : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé

Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE - CHANGEMENT D'ADRESSE

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim
(819) 653-2138 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2438 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice Générale, par intérim, et agente de développement rural
(819) 653-2138 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiendront le deuxième mardi du mois à 19 h.

Date de la prochaine assemblée régulière :

le mardi 8 janvier à 19 h

Bienvenue à toutes et à tous !

Bonne Fête

Décembre

17 : Sandra Martel
27 : Cloë Bernard
30 : Chloé Boivin-Côté

Janvier

4 : Raymond Lavoie
Lise Rousseau
5 : Marcel Daudelin
6 : Michel Marchand

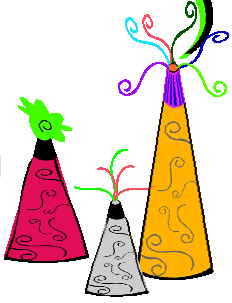

Rappel :

Assemblée spéciale du budget municipal

Soyez présents le jeudi 20 décembre à 19 h.

Bienvenue à toutes et à tous !